

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 13 janvier 2015

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour modifier l'affectation d'un rez-de-chaussée de commerce en restaurant, modifier les baies en façade avant, supprimer la toiture à versants de l'annexe et aménager une terrasse au rez-de-chaussée en façade arrière de l'immeuble situé au 1, avenue de Wezembeek.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous ne sommes pas opposés à l'installation d'un restaurant dans ce bâtiment, cependant nous désirons demander quelques précisions et émettre quelques réflexions afin d'anticiper d'éventuelles problématiques.

A propos des nuisances sonores. L'installation d'une terrasse de 26 couverts dans le jardin risque de provoquer des nuisances sonores pour les voisins les jours de beau temps. La terrasse arrive vraiment près du voisin direct. Est-ce que cette terrasse n'est pas trop importante ? Comment le demandeur compte-t-il gérer la problématique des nuisances sonores ? Quels sont les horaires d'ouverture du restaurant ?

L'installation d'une terrasse « employés » juste à côté du voisin risque également d'être une source de nuisances, d'autant plus que les bruits de cuisine seront bien présents avec une porte qui ne sera sans doute pas régulièrement fermée.

Nous voudrions avoir des précisions quant aux éléments techniques nécessaires à la gestion de la cuisine. La place est-elle suffisante pour y installer le matériel nécessaire comme une chambre froide ? Les évacuations des fumées de cuisson se feront via un système mécanique de quel type ? Nous voyons de plus qu'une chaudière est installée dans la cuisine avec un système à ventouse latérale. Est-ce permis ? Nous ne localisons pas le local pour les poubelles. Il ne faudrait pas que l'espace « personnel » devienne une poubelle à ciel ouvert.

Quel est le nombre exact de couverts. Nous relevons 46 places à table et une vingtaine devant la table de cuisson. Est-ce exact ?

Au niveau du stationnement. Comment celui-ci sera-t-il géré ? On pense particulièrement à l'heure du midi où toute la zone est déjà saturée. Il ne faudrait pas que cette exploitation engendre du stationnement sauvage et/ou gênant pour les usagers faibles.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur